



Municipalité de St-Didace

Ordre du jour session 10 mai 2021

1. **OUVERTURE DE LA SÉANCE**
2. **LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
3. **ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX**
4. **ADMINISTRATION GÉNÉRALE**
 - 4.1 Demande de représentation – Archives Lanaudière
 - 4.2 Demande de soutien – Recensement de 2021
 - 4.3 Demande de soutien – Fondation émergence
 - 4.4 Demande d'appui financier – Guide Touristique Naturellement Brandon
 - 4.5 Adhésion 2021-2022 – Agence régionale de mise en valeur des forêts privées de Lanaudière
 - 4.6 Avis de motion – Projet de règlement 360-1-2021 (modif. gestion contractuelle)
 - 4.7 Dépôt – Projet de règlement 360-1-2021
 - 4.8 Avis de motion – Projet de règlement 365-2021 (règlements régionaux - nuisance)
 - 4.9 Dépôt – Projet de règlement 365-2021
 - 4.10 Avis de motion – Projet de règlement 366-2021 (règlements régionaux - sécurité, paix et l'ordre régional)
 - 4.11 Dépôt – Projet de règlement 366-2021
 - 4.12 Avis de motion – Projet de règlement 367-2021 (règlements régionaux - stationnement)
 - 4.13 Dépôt – Projet de règlement 367-2021
 - 4.14 Demande de travaux communautaires
5. **FINANCE**
 - 5.1 Adoption des comptes
 - 5.2 Programme d'aide à la voirie locale – Volet Entretien des routes locales 2020
6. **SÉCURITÉ PUBLIQUE**
7. **TRANSPORT ET VOIRIE**
 - 7.1 Réparation de fissure sur le territoire
 - 7.2 Épandage d'abat-poussière sur le territoire
 - 7.3 Annulation de la requête pour l'entretien d'un chemin privé (701 au 865 chemin du Lac-Thomas)
 - 7.4 Contrat d'entretien des pelouses dans le périmètre urbain
 - 7.5 Adjudication de contrat (glissière rang Saint-Louis et chemin Maskinongé)
8. **HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT**
 - 8.1 Mandat à Agir Maskinongé (phase 2 – règlement sur les rives dégradées)
 - 8.2 Dépôt du certificat relatif au déroulement de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter (règlement 358-2-2021 Emprunt projet Pont-Barrage)
 - 8.3 Gestion du Lac-Maskinongé (embauches patrouilleurs nautiques)
 - 8.4 Gestion du Lac-Maskinongé (embauches à la guérite)
 - 8.5 Gestion du Lac-Maskinongé (adoption du rapport annuel)
 - 8.6 Adoption – Règlement 344-2-2021 (modif. Accès au Lac-Maskinongé)
9. **SANTÉ ET BIEN-ÊTRE**
10. **AMÉNAGEMENT ET URBANISME**
 - 10.1 Avis de motion – Projet de règlement 364-2021 (modif. administratif)
 - 10.2 Dépôt – Projet de règlement 364-2021
 - 10.3 Dépôt du rapport sur l'émission des permis (avril)
11. **LOISIRS ET CULTURE**
 - 11.1 Projet Studio Lab
 - 11.2 Projet pour l'installation d'un système de son au Parc Claude-Archambault (contrat)
 - 11.3 Projet Accès à la Rivière (financement d'un avant-projet)
 - 11.4 Sentier du Mont-Marcil (demande d'appui de Loisirs St-Didace)
 - 11.5 Élaboration d'une Politique Culturelle
12. **VARIA**
13. **COMMUNICATION DU CONSEIL**
14. **PÉRIODE DE QUESTIONS**
15. **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Les séances du conseil sont publiques, elles ne sont cependant pas une tribune d'opinion publique.

- Le conseil municipal représente la population et prend les décisions.
- Les réunions du conseil ne sont pas des assemblées publiques où les citoyens peuvent participer activement. Ils peuvent poser des questions, lors de la période de questions, mais il ne s'agit pas d'une période d'argumentation.
- La personne qui préside l'assemblée ou un autre membre du conseil peut ne pas répondre sur-le-champ, s'il ne dispose pas de l'information requise. Ainsi, si la question exige une recherche ou une consultation plus approfondie, la réponse peut être fournie à une assemblée ultérieure.